

LEVIS, 24 NOVEMBRE, 1894

POURQUOI SANS SOUMISSION ?

C'était le grand cri du Star. Pourquoi n'avoir pas demandé des soumissions pour l'emprunt ? La réponse de M. Tallon a été claire, or vainement, acclamante pour l'opposition.

En 1888, M. Mercier a fait passer une loi par laquelle il se donnait le droit de désavouer les obligations de la Province. Il se faisait concéder le pouvoir d'emprunter pour consolider la dette. L'emprunt nouveau devait être : 1° à pas plus de 4 par cent ; 2° perpétuel, ou ; 3° rachetable avant ou après 65 ans à certaines conditions.

La section 5 (Chapitre D) dit : " Il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de fixer et déterminer le délai dans lequel les porteurs des obligations actuelles pourront échanger contre les nouvelles obligations ou en réclamer le remboursement au comptant, et de décréter qu'après ce délai, l'intérêt couru sur toutes les clauses d'obligations au taux fixé pour les nouvelles obligations."

Voilà bien la plus inique loi qui ait jamais souillé un statut. La législature qui l'a passée s'est, par elle, déshonorée au yeux du monde entier.

Supposons un cas. Un débiteur doit, à 20 créanciers, diverses sommes qu'il s'est engagé à rembourser que dans 20 ou 50 ans, et sur lesquelles il s'est engagé à payer 5 ou 6 d'intérêt. Il s'adresse subitement à une législature et lui demande de passer une loi pour diminuer ses obligations, pour forcer ses créanciers à accepter de suite le capital ou à ne recevoir à l'avenir que 4 par 100 d'intérêt.

Y a-t-il au monde une législature respectable qui se rendrait à cela, qui dépourrait ainsi les particuliers au moyen d'un statut ?

Voilà pourtant ce que la province de Québec a fait. Elle a décrété que les obligations de la province, envers les prêteurs qui avaient compté sur son honorabilité, ne valaient plus, ne seraient plus l'objet de droit entre les parties contractantes. Elle a substitué d'elle-même, violemment, sans le concours ni le consentement des autres parties au contrat, de nouvelles clauses, de nouvelles dates de paiement, des taux d'intérêt réduits. Elle a dit aux prêteurs : il vous est dû 6 par cent mais vous ne recevrez que 4 par cent d'intérêt. Acceptez cela, ou recevez de suite le capital que vous ariez le droit de ne recevoir que dans cinquante ans.

Cette législation odieuse a du ébranlé notre crédit à l'étranger. La presse de tous les pays de l'Europe nous a donné comme types de la nationalité. Il ne s'agissait plus de savoir si nous étions solvables ou non. Il y a des voleurs très riches, mais on ne fait pas d'affaires avec eux ; on les évite comme la peste.

D'un trait de plume, M. Mercier avait ruiné notre réputation et notre pouvoir d'emprunter. Il faudra bien des années d'un régime normal et sensé pour faire oublier ce pénible incident, cette loi qui fera éternellement tache dans nos statuts.

En 1893, M. Hall a pu constater par lui-même, en Angleterre et en France, que le marché monétaire nous y était encore non seulement indifférent mais hostile.

Le nom de notre province inspirait partout encore de la défiance, de la répugnance même aux capitalistes.

C'est à cause de cela que M. Tallon n'a pas demandé de soumissions. Il n'a pas osé le faire. Il a eu peur d'un échec qui eût porté un nouveau coup terrible à notre province, et ce, tant pour le présent que pour bien des années à venir. Nous laissons aux honnêtes gens à dire s'il n'a pas agi en homme prudent et sensé et en véritable ami de sa province.

Il n'appartient pas à ceux qui ont rendu l'emprunt nécessaire par leurs extravagances et leurs carrières de péage, qui ont déshonoré leur pays par la répudiation d'une dette de la nation, il n'appartient pas au parti libéral de faire des reproches à celui dont tous les efforts intelligents se consacrent à combler l'abîme creusé par leur conduite néfaste.

QUEBEC ET ONTARIO

M. Marchand a comparé, m-rarelli les dépenses de Québec à celles d'Ontario, et constaté que l'administration, dans plusieurs branches, coûte plus cher que chez nos voisins. Naturellement il en conclut l'extravagance chez nous. Pourquoi ne pas comparer aussi avec la Colombie, l'île du Prince Édouard et toutes les provinces de la Confédération ? Pourquoi ne pas comparer même avec les îles loyales, et il arriverait à des différences bien plus frappantes. Nous lui faisons généralement cette suggestion. Dans la pénurie d'arguments qu'il traverse, toute aide lui doit être agréable.

La gauche a déjà été rappelée à la réalité des faits mais en vain. Essayons encore une fois.

Ontario, il n'y a pas de conseil législatif. M. Marchand peut-il obtenir le consentement de ses amis du Conseil à son abolition ? L'a-t-il obtenu au moins quand les libéraux avaient la majorité dans les deux chambres. Le gouvernement actuel, n'est pas responsable de ce surcroît de dépenses.

Ontario, il n'y a pas l'impression et la traduction dans les deux langues. Veut-il abolir l'une d'elles dans notre province ?

L'usage des deux langues, tant en officiers, qu'en impressions, surcharge notre budget d'un demi de cent mille piastres. Ce n'est pas la faute du gouvernement.

Ontario, les municipalités elles-mêmes construisent leurs palais de jus-

tic, leurs prisons, leurs bureaux d'enregistrement.

De ce chef, nous avons à payer des sommes considérables en intérêt annuel, pour les millions que ont bâties nous ont coûtés. Il n'est pas payé pour les superbes lampes à gaz que M. McIlhann a placées avec une profusion princière au palais de justice de Québec pour les meubles ridiculement sculptés dont il a bourré ce somptueux édifice, pour les extravagances du régime libéral à Montréal, à Québec, et partout où la barrière a fonctionné.

Malgré tout cela, malgré le régime ruineux des 5 ans de libéraux, Québec peut encore soutenir la comparaison avec Ontario.

La province, sœur reçoit plus que nous d'Ottawa, elle a reçu plus que Québec des taxes et des impôts. Depuis 1877, elle a payé au total \$81,744,000. Nos recettes n'atteignent que \$51,265,000.

Recevant plus que nous et ayant moins à payer, Ontario devrait être dans une situation financière bien supérieure à la nôtre. Pourtant le Mail, qui s'y connaît, approuve l'Ontario a dépensé \$5,000,000 de plus que nous depuis la Confédération.

Québec n'est pas la seule province endettée. En 1882, la Nouvelle Écosse devait \$85,000. Elle doit maintenant \$3,142,000. Le Nouveau Brunswick qui devait \$1,225,000 en 1882, doit cette année \$2,752,000. Le Manitoba qui ne devait à peu près rien en 1882, a porté sa dette à \$4,398,000. La Colombie a marché dans la même voie. De \$300,000 qu'elle avait sa dette en 1882, la voilà débitrice de \$1,187,000.

La politique des chemins de fer a partout créé ce passif. Les provinces n'ont pas assez de revenus pour suffire à ces entreprises. Toutes vont être forcées de recourir à la taxe directe pour équilibrer les recettes et les dépenses, même dans amortir le capital de la dette, à moins que d'un commun accord, ce qu'on peut difficilement espérer, il n'y ait ajustement des subides par le pouvoir central aux gouvernements provinciaux.

Qu'on veuille donc cesser de procéder par comparaison si l'on veut passer pour sérieux et sincère. Tous nous voulons l'économie, sans mesquinerie toutefois. S'il y a quelque part dépense inutile, qu'on désigne. Le temps des généralités est passé, et le gouvernement fait preuve d'assez de bonne volonté pour qu'on précise les reproches, s'il y en a de mérités.

LOTBINIERE ET MEGANTIC

INAUGURATION GRANDIOSE

Suite

L'hon. M. Joly, ancien représentant du comté, succéda au ministre de l'agriculture. Il exprime en quelques paroles bien senties, le plaisir qu'il éprouve à constater les changements opérés spécialement dans la jeune paroisse de Ste-Philomène, depuis qu'il y est venu.

Il manifeste son admiration pour la beauté, l'élégance, le bon goût et le progrès qui régnent dans l'ensemble de l'intérieur de l'église.

Il fait observer que la paroisse de Ste-Philomène, tout en étant la plus jeune de son ancien comté, est celle qui a fait le plus de progrès.

"Ainsi, dit-il, la dernière fois que je suis venu en cette paroisse, il n'y a pas bien longtemps, je n'aurais jamais pensé que j'y retournerais en chemin de fer."

Il félicite M. le Curé de tous ces progrès dont il a été l'âme et les M. M. King pour l'immense bienfait que le chemin de fer qu'il vient d'ouvrir au trafic procurera à cette partie du comté particulièrement.

L'hon. M. Casgrain se lève ensuite et dit, qu'il y a 15 ans, le lieu sur lequel est situé la paroisse Ste. Philomène n'existait qu'à l'état de concession de la paroisse St. Jean Deschallions. Aujourd'hui, nous sommes érigés en municipalité, vous êtes paroissiens.

Depuis sa fondation, la paroisse Ste. Philomène a progressé rapidement, une preuve sensible existe dans la fête de ce jour.

Tout ce progrès est dû, en grande partie, à M. le Curé qui a secondé si efficacement l'œuvre que viennent de compléter ses M. M. King.

L'hon. Procureur-général, après quelques paroles sur le mérite de chacun, développe énergiquement un sentiment d'admiration pour M. King dans son discours.

M. King, dit-il, a exprimé une belle idée lorsqu'il a dit que l'union et l'entente entre anglais et canadiens-français pourraient réaliser de grandes choses.

Il lui fait plaisir de voir deux comtés, Mégantic et Lotbinière, l'un composé de majorité d'anglais et de protestants, l'autre peuplé de canadiens-français catholiques se donner la main et travailler à l'unisson au bien commun.

Si tous les anglais protestants étaient des hommes de la trempe de M. King et de l'hon. M. Joly, la paix existerait dans le pays et les affaires en général iraient autrement bien.

et le clergé de cette région, il désire à son tour le bien-être qui résulterait d'une harmonie parfaite entre les races et les religions qui s'entre-dévoient aujourd'hui.

En qualité de député, M. Laliberté dit ensuite quelques mots sur la circonstance. Comme représentant de ce comté, il exprime combien on doit le croire heureux de l'événement du jour.

M. Laliberté paraît être, cependant, dans une position gênante. Il voudrait bien insinuer que c'est à lui, et à lui seul que la population de Ste-Philomène doit le chemin de fer dont on célèbre l'inauguration ; mais, impossible, toute l'histoire de l'entreprise est à réviser alternativement par M. le curé et M. King. Tout le monde connaît d'ailleurs la participation pluri-mulière qu'attire que l'apâtante question comme dans bien d'autres.

Il hésite donc, mais finalement, il se hasarde à dire qu'il n'a pas été contre l'entreprise, car, au contraire, il était présent lorsque le contrat a été signé.

C'est-à-dire que M. Laliberté a adopté pour la circonstance le rôle de la mouche du coche de bon Lafontaine.

Il a été tout près, tout près de prétendre qu'il, sans lui, les M. M. King n'auraient jamais réussi à obtenir des gouvernements conservateurs les subides nécessaires pour aider la construction du chemin de fer en question.

Mais les ministres provinciaux étant là, présents, pour le soutenir s'il était trop loin, il n'a pas osé.

Le public de Ste-Philomène et de Ste-Jean Deschallions qui est à courant de toute l'histoire vraie de l'organisation de cette voie ferrée sait bien, à droite que ce n'est que lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir que l'entreprise a marché sagement et efficacement.

Les travaux de construction ont commencé dès la première année après l'avènement du gouvernement actuel, c'est à dire en avril 1893.

Or, comme il l'avoue dans l'Especeur, le député de Lotbinière a cru qu'il était plus utile pour lui-même de faire au discours pratique. Il a manifesté l'espoir que M. King lui ferait cadeau d'un sot sur le long de la nouvelle ligne, lui qu'il offrait en suite en prime à celui qui le ferait écho par acclamation aux prochaines élections.

Il en est toujours ainsi d'ailleurs ; chaque bienfait accordé au comté de Lotbinière par les conservateurs apparaît aux yeux des députés actuels ou comme un spectre en vue des futures élections.

Voilà pourquoi, M. Laliberté voudrait bien trouver un moyen de se faire écho par acclamation.

M. le Dr Rinfret, invité à titre de député fédéral du comté, n'a pas jugé à propos de laisser sa clientèle en danger de concurrence, pendant vingt-quatre heures consécutives, pour aller assister à une cérémonie qui est été pour lui, dans les circonstances, un véritable supplice moral.

Après avoir promis d'être présent, il a télégraphié, à la dernière heure, qu'il n'y serait pas, sans donner de raison.

On se rappelle que, dans une circonstance antérieure, le docteur Rinfret avait fait le même jeu, prétextant l'indisposition d'une belle-sœur.

Quand il s'agit cependant d'aller surveiller ou promouvoir ses intérêts politiques, rien ne l'arrête.

On l'a vu, durant la dernière campagne électorale, laisser son poste de député, à Ottawa, pour courir à la rescousse de son beau-frère en danger. Mais, quand il est question de faire plaisir à ses amis en faisant au moins un acte de présence dans des circonstances comme celle dernière et autres, il y a toujours quelques obstacles.

Il arrivera peut-être un jour où le Dr Rinfret s'apercevra que l'on n'est pas député seulement pour retirer \$1000 par session, mais qu'il faut figurer comme tel quand on en est requis.

L'inauguration de "Lotbinière et Mégantic" fera époque dans les annales du comté.

Ce chemin de fer ouvre une ère de prospérité pour Ste-Philomène Ste-Émilie et St-Jean des Châtillons.

Des à l'année prochaine peut-être le chemin sera parachevé, c'est-à-dire continué jusqu'à ou près de Ste-Jean des Châtillons. Alors, St-Jean deviendra bientôt ville grâce à l'avantage de son port maritime ajouté à celui de posséder le terminus d'un chemin de fer.

Ste-Philomène, dont les intérêts sont identiques, grandira aussi en proportion.

Voilà le progrès ! Voilà les avantages et les heureux résultats de la politique de chemins de fer inaugurée et pratiquée par le parti conservateur.

Cette industrie a fait son chemin en dépit de l'opposition acharnée des libéraux, et aujourd'hui, en présence des effets bienfaisants produits sur le commerce, la civilisation et nos institutions nationales, on est obligé d'avouer que cette politique des chemins de fer est incontestablement bienfaisante.

Le "Lotbinière et Mégantic", nous devons le déclarer à la louange des propriétaires et de ses constructeurs, est un des meilleurs chemins que nous ayons vus.

ANGLAIS ET FRANÇAIS

Nous empruntons à notre estimable confrère du Canada la traduction des lignes suivantes, publiées par M. George Stewart dans le North American Review.

" La faiblesse des Canadiens français dans la Confédération est due à la tendance de son peuple à vivre séparé du peuple anglais. Il ne possède le pas son esprit de corps ni le désir d'élever un sentiment national sain et vigoureux. Il combat avec persistance pour remporter un point futile pendant qu'il reste inactif dans les grands mouvements. Il discutera une question de langue et permettra à l'Anglais de conquérir la plus grosse part sous ses propres yeux ; il cultive trop le sentiment politique et pendant une élection sa presse vit avec violence. Les publicistes sont après à se pourvoir en loi contre leurs confrères tandis que les politiciens eux-mêmes sont aussi souvent obligés de se défendre contre des accusations de calomnie qu'ils sont empressés d'en porter contre leurs adversaires politiques. Les Canadiens-français nourrissent l'idée que leurs compatriotes les détestent. Ceci cependant est faux. Les Anglais trouvent beaucoup de chose à admirer chez leurs voisins et cherchent avec eux. Mais tant que les Canadiens-français permettront à des démagogues d'enflammer leur passions et d'affaiblir au lieu de renforcer le lien nous en 1867 il y eut des crises comme celle qui a été déclinée à propos des écoles confessionnelles et qui détruisit l'harmonie, la clief de la situation. L'Indépendance livrerait le Canada aux États-Unis. Immanquablement l'annexion s'ensuivrait. Aussitôt les États-Unis feraient de chaque province un état et Québec perdrait ce qu'il a de plus précieux, sa conservation de ses institutions, sa langue, ses droits et ses lois. La langue officielle de Québec serait l'Anglais l'Église devrait s'écarter ou tout au moins subir une diminution de son ascendance. Le drapeau étoilé et non le tricolore flatterait sur les édifices et la mère-patrie serait reliée avant longtemps aux chemins de fer passés tandis que l'Angleterre permet à sa colonie française de faire ce qu'elle pense et ce que lui plaît sans dire un mot de protestation. L'annexion peut être l'œuvre politique du Dominion mais ce n'est pas le Canada français qui bénéficiera le plus par le changement de drapeau et de constitution."

Après présentation de pétitions, les bills suivants sont présentés :

M. DESJARDINS.—Un projet de loi modifiant l'article 148 des Statuts relatifs de la province de Québec, concernant l'indemnité législative.

M. COOK.—Loi concernant l'usage du tabac par les mineurs.

L'HON. M. CASGRAIN.—Donne avis qu'il présentera lundi prochain des résolutions concernant les coroners.

Interpellations.

M. LALIBERTÉ.—Est-ce l'intention du gouvernement de s'accorder qu'aux beurreries seulement la prime de 5 cts pour novembre, 10 cts pour décembre et 15 cts pour janvier et février par cent lbs de lait, dans le but d'encourager la fabrication d'hiver, ou le gouvernement se propose-t-il d'accorder la même faveur aux fromageries ?

Réponse par l'hon. M. BEAUBIEN. Aux beurreries d'hiver seulement.

M. TESSIER (Rimouki).—L'honorable Procureur général a-t-il l'intention de présenter une loi concernant la réorganisation des tribunaux dans cette province et d'en demander l'adoption durant la présente session ?

R.—L'HON. M. CASGRAIN.—Le gouvernement fera connaître son peu, sa réponse.

M. STEPHENS.—A quelle date a-t-on payé \$50,000 à M. Vallières ?

R.—L'HON. M. TAILLON.—Le 3 de juillet 1891, à la demande de M. Mercier et Garnier.

Les avis de motions suivants ont été présentés et adoptés :

M. SIMPSON.—Copie de toutes lettres, correspondance, etc., adressées au gouvernement par Joseph Palliser, ecuyer, avocat, au sujet d'une poursuite pour assaut.

M. DECHÈNE.—Copie de toute correspondance, ordes en conseil, etc., se rapportant à l'exposition provinciale tenue à Québec en septembre dernier.

M. DESJARDINS.—Tous rapports soumis au Commissaires des terres de la couronne depuis un an, touchant la tenue des terres aux lies de la Madeleine.

M. Dechène.—Copie de toute correspondance, etc., se rapportant à l'item 22, de la C, chapitre premier, 57 Victoria intitulé : "Sœurs de la Charité pour leur permettre de faire face aux dépenses nécessaires pour les réparations urgentes et les améliorations de l'Asile des aînés de Beauport" ordonné en conseil numéro 325 du 27 juin 1793."

L'HON. M. PELLATIER.—demande à M. Dechène d'amener sa motion de manière à ce que tous les papiers paraissent devant la chambre acceptée.

HONORABLE M. MARCHAND.—Etat des recettes et des dépenses de la province, depuis le 30 juin 1891 jusqu'au 1er décembre 1894.

L'hon. M. Taillon, secondé par l'hon. M. Beaubien propose alors l'ajournement de la chambre à lundi à 3 hrs p. m. Adopté à l'unanimité.

Voici les noms des journalistes qui représentent les journaux :

Chronicle M. E. T. Chambers ; Miner, M. Rivier ; Herald, M. P. St-Pierre ; La Presse, M. H. T. ; L'Événement, M. M. J. Demers et L. J. Jones ; Gazette, J. D. Chambers ; Witness, M. Goriatt ; La Patrie, M. Th. Dubé ; Le Monde, M. A. Cassut ; Le Courrier du Canada, M. J. Dumont ; Le Mercury, M. J. Maguire ; Le Temps, M. Alarie ; L'Électeur, M. U. Bartho ; La Croix, Montréal, M. Bourgeois ; Le Daily Telegraph, M. M. Frank Carrel et Proctor ; L'Union Libérale, M. Blaise Letellier ; Le Quotidien, M. J. V. Sirois. Les membres de la tribune énoncent leurs officiers dans une quinzaine.

LES MOULINS A SCIE D'OTTAWA

Les propriétaires des nombreux et grands moulins à scie d'Ottawa et de Hull emploient 9000 hommes dans les bois et 5,000 dans les moulins, faisant, une armée de travailleurs de 14,000. De plus ils emploient 5,314 chevaux qui mangent 7,970 tonnes de foin et 478,125 boisseaux d'avoine par année. L'année dernière les chantiers de l'Ottawa ont consommé 12,750 barils de lard, 31,875 sacs de fleur, 514 boisseaux de fèves, 2,602 boisseaux de pois, 638 tonnes de bois et 1,596 tonnes de sucre. Il paraît que ce sont tous les gens de l'ou appétit.

Pour la bile : Les pilules de famille Minard.

UN MIRACLE DU COMTE DE VICTORIA

L'HISTOIRE D'UN EX-PRÉFET DU CANTON DE CARDEN

Dis-sept ans de souffrances intenses causées par le rhumatisme—Les médecins de l'endroit et un traitement au vi à l'hôpital Général de Toronto ne lui procurant aucun secours—Comment il recouvra la santé et l'activité

Du Lindsay Post :

Il y a peu d'hommes plus connus dans le comté de Victoria que M. Richard Fitzgerald, qui a été un des premiers colons du canton de Carden. Il fut choisi durant de nombreuses années successives pour remplir la charge honorable de préfet de ce comté, et a rempli ses fonctions avec tant de satisfaction pour tout le monde, qu'il fut pressé de continuer ses fonctions plus longtemps,

mais il fut forcé de refuser cet honneur. Il va sans dire que M. Fitzgerald n'est pas seulement connu de tous les habitants du canton, mais que sa parole est considérée par tous ceux qui le connaissent aussi bonne que sa signature. Quand il était jeune, on ne pouvait trouver un homme plus fort ni plus courageux, dont d'une constitution de fer, il faisait ce qu'il avait à faire avec promptitude, négligeait sa santé et s'exposait à toutes les intempéries, souvent en accomplissant ses travaux de cultivateur il était trempé jusqu'aux os pendant des heures entières. Il y a un peu plus de dix-sept ans, il s'aperçut qu'il avait contracté un rhumatisme musculaire, et son état alla en empirant de jour en jour.

Il s'adressa aux médecins de son voisinage, mais ne reçut aucun soulagement ; il se fit donc adresser un certificat de son admission à l'hôpital général de Toronto pour y suivre un traitement ; il demeura plusieurs mois dans cette institution. Découragé par le manque de succès du traitement suivi il retourna chez lui ; car il pensait qu'il allait mourir. Les muscles de son corps étaient alors devenus si comprimés qu'il ne pouvait refresser ses membres, et qu'il était forcé de garder le lit la plus grande partie du temps ; quand il était capable de marcher, il ne le pouvait faire sans le secours d'une forte paire de béquilles. Quand il essayait de se mettre sur ses pieds, ses jambes craquaient aux genoux comme des branches d'arbre, ornement causé, comme les médecins le lui ont dit, parce que le fluide des jointures était complètement séché. Il était constipé à un degré alarmant. Quand il se couchait le soir il n'avait pas assez de sang dans les veines pour l'empêcher de ressentir un froid intense, et afin de le tenir chaudement sa fille était obligée de lui tricoter des jupes de bas en laine et de les douler avec de la laine douce. Plusieurs fois sa famille dont une partie demeura à la maison pour leur père pour étoile et non le tricolore flatterait sur les édifices et la mère-patrie serait reliée avant longtemps aux chemins de fer passés tandis que l'Angleterre permet à sa colonie française de faire ce qu'elle pense et ce que lui plaît sans dire un mot de protestation. L'annexion peut être l'œuvre politique du Dominion mais ce n'est pas le Canada français qui bénéficiera le plus par le changement de drapeau et de constitution."

Après présentation de pétitions, les bills suivants sont présentés :

M. DESJARDINS.—Un projet de loi modifiant l'article 148 des Statuts relatifs de la province de Québec, concernant l'indemnité législative.

M. COOK.—Loi concernant l'usage du tabac par les mineurs.

L'HON. M. CASGRAIN.—Donne avis qu'il présentera lundi prochain des résolutions concernant les coroners.

Interpellations.

M. LALIBERTÉ.—Est-ce l'intention du gouvernement de s'accorder qu'aux beurreries seulement la prime de 5 cts pour novembre, 10 cts pour décembre et 15 cts pour janvier et février par cent lbs de lait, dans le but d'encourager la fabrication d'hiver, ou le gouvernement se propose-t-il d'accorder la même faveur aux fromageries ?

Réponse par l'hon. M. BEAUBIEN. Aux beurreries d'hiver seulement.

M. TESSIER (Rimouki).—L'honorable Procureur général a-t-il l'intention de présenter une loi concernant la réorganisation des tribunaux dans cette province et d'en demander l'adoption durant la présente session ?

R.—L'HON. M. CASGRAIN.—Le gouvernement fera connaître son peu, sa réponse.

M. STEPHENS.—A quelle date a-t-on payé \$50,000 à M. Vallières ?

R.—L'HON. M. TAILLON.—Le 3 de juillet 1891, à la demande de M. Mercier et Garnier.

Les avis de motions suivants ont été présentés et adoptés :

M. SIMPSON.—Copie de toutes lettres, correspondance, etc., adressées au gouvernement par Joseph Palliser, ecuyer, avocat, au sujet d'une poursuite pour assaut.

M. DECHÈNE.—Copie de toute correspondance, ordes en conseil, etc., se rapportant à l'exposition provinciale tenue à Québec en septembre dernier.

M. DESJARDINS.—Tous rapports soumis au Commissaires des terres de la couronne depuis un an, touchant la tenue des terres aux lies de la Madeleine.

M. Dechène.—Copie de toute correspondance, etc., se rapportant à l'item 22, de la C, chapitre premier, 57 Victoria intitulé : "Sœurs de la Charité pour leur permettre de faire face aux dépenses nécessaires pour les réparations urgentes et les améliorations de l'Asile des aînés de Beauport" ordonné en conseil numéro 325 du 27 juin 1793."

L'HON. M. PELLATIER.—demande à M. Dechène d'amener sa motion de manière à ce que tous les papiers paraissent devant la chambre acceptée.

HONORABLE M. MARCHAND.—Etat des recettes et des dépenses de la province, depuis le 30 juin 1891 jusqu'au 1er décembre 1894.

L'hon. M. Taillon, secondé par l'hon. M. Beaubien propose alors l'ajournement de la chambre à lundi à 3 hrs p. m. Adopté à l'unanimité.

Voici les noms des journalistes qui représentent les journaux :

Chronicle M. E. T. Chambers ; Miner, M. Rivier ; Herald, M. P. St-Pierre ; La Presse, M. H. T. ; L'Événement, M. M. J. Demers et L. J. Jones ; Gazette, J. D. Chambers ; Witness, M. Goriatt ; La Patrie, M. Th. Dubé ; Le Monde, M. A. Cassut ; Le Courrier du Canada, M. J. Dumont ; Le Mercury, M. J. Maguire ; Le Temps, M. Alarie ; L'Électeur, M. U. Bartho ; La Croix, Montréal, M. Bourgeois ; Le Daily Telegraph, M. M. Frank Carrel et Proctor ; L'Union Libérale, M. Blaise Letellier ; Le Quotidien, M. J. V. Sirois. Les membres de la tribune énoncent leurs officiers dans une quinzaine.

LES MOULINS A SCIE D'OTTAWA

Les propriétaires des nombreux et grands moulins à scie d'Ottawa et de Hull emploient 9000 hommes dans les bois et 5,000 dans les moulins, faisant, une armée de travailleurs de 14,000. De plus ils emploient 5,314 chevaux qui mangent 7,970 tonnes de foin et 478,125 boisseaux d'avoine par année. L'année dernière les chantiers de l'Ottawa ont consommé 12,750 barils de lard, 31,875 sacs de fleur, 514 boisseaux de fèves, 2,602 boisseaux de pois, 638 tonnes de bois et 1,596 tonnes de sucre. Il paraît que ce sont tous les gens de l'ou appétit.

Pour la bile : Les pilules de famille Minard.

UN MIRACLE DU COMTE DE VICTORIA

L'HISTOIRE D'UN EX-PRÉFET DU CANTON DE CARDEN

Dis-sept ans de souffrances intenses causées par le rhumatisme—Les médecins de l'endroit et un traitement au vi à l'hôpital Général de Toronto ne lui procurant aucun secours—Comment il recouvra la santé et l'activité

Du Lindsay Post :

Il y a peu d'hommes plus connus dans le comté de Victoria que M. Richard Fitzgerald, qui a été un des premiers colons du canton de Carden. Il fut choisi durant de nombreuses années successives pour remplir la charge honorable de préfet de ce comté, et a rempli ses fonctions avec tant de satisfaction pour tout le monde, qu'il fut pressé de continuer ses fonctions plus longtemps,

LES BONNES CHOSES qui se mangent sont encore meilleures lorsqu'elles sont préparées avec la COTTOLENE

Car elles n'ont aucun goût de graisse et se digèrent facilement

Pour les fritures, pour la pâtisserie et pour tous les usages culinaires, la COTTOLENE est meilleure et plus pure que le saindoux.

En vente, chez tous les épiciers, en saux de 3 et 5 livres. Fabriquée seulement par

The N. K. Fairbank Company, Rues Wellington et Ann. Montréal.

MORT NATURELLE

LE CADAVRE DE PION SERA DISSEQUE

Le coroner de Montréal a tenu avant hier une enquête sur la mort de Louis Pion de Castille (Mich) décédé subitement il y a quelques jours au coin des rues St-Laurent et Ste-Catherine et le jury a rendu un verdict de mort naturelle. Le défunt était âgé de 57 ans, natif de St-Louis (245) et était à Montréal depuis trois semaines. Il avait un ne

UNE VILLE DETRuite

GRAND INCENDIE A SAVANNAH
Memphis, Tenn., 22.—La petite ville de McNairy, Tennessee, a été totalement détruite par un incendie.

LE PRESIDENT CLEVELAND

SA MALADIE INSPIRE DES INQUIETUDES
New-York, 22.—Une dépêche spéciale de Washington dit: "Le président Cleveland est toujours réclus à Woodley, et il y a plus ou moins d'anxiété parmi ses amis intimes au sujet de sa mystérieuse absence de la séance du cabinet, hier."

L'ANTITOXINE

UN DES NOTRES É D'EN PRÉPARA G
Nous apprenons que M. le Dr Adolphe de Martigny, actuellement à Paris, vient d'être chargé par le gouvernement de Québec de faire ces études spéciales afin de pouvoir dès son retour le 15 décembre prochain, se mettre à préparer le précieux vaccin pour toute la province.

ELLE NE PEUT SE MOUVO

SANS SE FRACTURER LES OS
Sarah Scott, une femme d'une quarantaine d'années et demeurant à Oak Grove, Fall River, est victime d'une maladie vraiment singulière.

ZOLA A ROME

IL NE SKRA PAS REQU AU VATICAN
M. Zola ne verra pas le Pape. Des ordres stricts ont été donnés de ne pas laisser approcher du Vatican l'auteur de Lourdes.

LE REALISME AU THEATRE

Justqu'ou peut aller la manie du réalisme au théâtre. Il est question de monter, à Londres, une pièce dont l'action se déroulerait dans les bas-fonds de la métropole britannique et où les acteurs chargés d'interpréter les criminels seraient des occupants "pour de bon", ayant eu déjà manie à partir avec les tribunaux anglais.

L'OMISSION D'UN MOT

COUTE CINQ MILLIONS AUX HERITIERS D'UN RICHE HOLLANDAIS
Les catholiques d'Amsterdam sont dans la jubilation.

L'EXPOSITION DE NEW-YORK

ET LES CHEVAUX CANADIENS
M. J. P. Dawes de Montréal est exposé de New-York où se tenait une exposition de chevaux canadiens qui ont remporté un beau succès, si l'on considère qu'ils sont venus en compétition non seulement avec les meilleurs chevaux d'Amérique mais aussi de France, d'Algérie et d'Allemagne.

HUITRES! HUITRES!

Les huitres fraîches sont arrivées au jour'hui, chez M. F. X. COUTURE, HÔTELIER.

AVIS

AVIS
M. A. LANTIER, DENTISTE
101 Rue St-Jean, Québec

DR. ARTHUR SIMARD

Professeur agrégé à l'Université Laval
CHIRURGIEN
10 Rue du Parloir

Chemin de fer Intercolonial

Jour d'Actions de Graces
Jeudi prochain le 22 de Novembre
BILLETS D'EXCURSIONS ACCORDÉS

NOUS SAVONS

Que vous aimeriez à savoir
Quand et où vous pouvez avoir quelque chose de particulièrement bon dans les fournitures de maison, sans trop d'argent.

No 65 rue St-Jean

Cours de modélage
Un cours de modélage est ouvert depuis mardi le 5 courant prochain dans une des salles de la Halls des Dames.

Fonds de Banqueroute

de Ant. Dassylva
MARCHAND DE CHAUSSURES
189 Rue St-Joseph, St-Roch, Québec

F. E. CHAMBERLAND

Ferblantier-Plombier
277 Rue St-Joseph
St-Roch, Québec

AVIS

AVIS
AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session pour obtenir un acte afin d'organiser la congrégation religieuse dite "des Soeurs de Notre-Dame du Précepte".

AVIS

AVIS
EST par le présent donné que je suis devenu l'acquéreur pour les comités de Lévis et Québec de la

AVIS

AVIS
EST par le présent donné que je suis devenu l'acquéreur pour les comités de Lévis et Québec de la

AVIS

AVIS
EST par le présent donné que je suis devenu l'acquéreur pour les comités de Lévis et Québec de la

AVIS AUX DAMES

NOTRE IMPORTATION DE SOUS-VETEMENTS POUR DAMES et ENFANTS est maintenant au complet.

Lingerie faite sur commande

L'agrandissement de notre magasin nous permet cette année d'étendre notre commerce dans les articles de fantaisie.

Madame E. LORIN

Nos 54-56, RUE DE LA FABRIQUE, Haute-Ville, 34, RUE DE LA COURONNE, St-Roch.

Pharmacie St. Roch

Vin à LA CREOSOTE de HÊTRE PURE
De J. B. MORIN
Grand Tonique et Reconstituant des Bronches et des Poirmons

J.-B. MORIN & CIE

PHARMACIENS.
No 161, rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

ENCOURAGEMENT

Encouragement
Nous sommes en ce moment plus satisfaits de nos succès en encouragement que nous n'avons cessé de recevoir depuis l'ouverture de notre magasin.

Toujours chez

Robitaille, Frere & Cie.
207 RUE ST-JOSEPH ST-ROCH

SPECIAL

Un magnifique Lot d'Echantillons de CHALES TRICOTES
Vendus en bas du prix coûtant

WM. MICHAUD

83, RUE ST-JOSEPH.
POUR LES
Fetes de Noel et du Jour de L'an

AVIS

AVIS
Permettez-moi d'attirer votre attention sur la position enviable qu'ont prise aux dernières expositions les célèbres bières et porters fabriqués par JOHN LABATT, LONDON, Ont.

AVIS

AVIS
Permettez-moi d'attirer votre attention sur la position enviable qu'ont prise aux dernières expositions les célèbres bières et porters fabriqués par JOHN LABATT, LONDON, Ont.

AVIS

AVIS
Permettez-moi d'attirer votre attention sur la position enviable qu'ont prise aux dernières expositions les célèbres bières et porters fabriqués par JOHN LABATT, LONDON, Ont.

Chemin de fer de Boston & Maine

C'est la voie ferrée la plus populaire, la plus courte, qui offre les plus grands avantages et les taux les plus réduits pour un voyage à toutes les villes de la Nouvelle-Angleterre.

A LA MAISON BLANCHE

Le sousigné remercie ses pratiqués et le public en général du généreux encouragement qu'ils lui ont donné jusqu'à ce jour, et profite de la nouvelle saison pour les avertir de nouveau, qu'il a fait faire un lot considérable de chaussettes, bas, goussets, etc.

Chemin de fer Intercolonial

SOUS-VETEMENTS DIFFÉRENTS EMBROIDERÉS
DES SOUS-VETEMENTS séparés et sociés, adaptés au commerce, et portés sur les chemins de fer.

Chemin de fer Intercolonial

SOUS-VETEMENTS DIFFÉRENTS EMBROIDERÉS
DES SOUS-VETEMENTS séparés et sociés, adaptés au commerce, et portés sur les chemins de fer.

Epargnez-Vous

De payer la note du MEDECIN
En employant les Pilules Indiennes Racimères

Epargnez-Vous

De payer la note du MEDECIN
En employant les Pilules Indiennes Racimères

Epargnez-Vous

De payer la note du MEDECIN
En employant les Pilules Indiennes Racimères

Epargnez-Vous

De payer la note du MEDECIN
En employant les Pilules Indiennes Racimères

Epargnez-Vous

De payer la note du MEDECIN
En employant les Pilules Indiennes Racimères

Epargnez-Vous

De payer la note du MEDECIN
En employant les Pilules Indiennes Racimères

Epargnez-Vous

De payer la note du MEDECIN
En employant les Pilules Indiennes Racimères

Epargnez-Vous

De payer la note du MEDECIN
En employant les Pilules Indiennes Racimères

CHEMIN DE FER

Quebec, Montmorency, & Charlevoix.
Commencement le 4 et après Lundi le 8 octobre 1894.

CHEMIN DE FER

ARRANGEMENTS D'HIVER
Le 24 et après Lundi le 1er octobre 1894, les trains sur ce chemin de fer continueront d'être opérés comme suit:

CHEMIN DE FER

ARRANGEMENTS D'HIVER
Le 24 et après Lundi le 1er octobre 1894, les trains sur ce chemin de fer continueront d'être opérés comme suit:

CHEMIN DE FER

ARRANGEMENTS D'HIVER
Le 24 et après Lundi le 1er octobre 1894, les trains sur ce chemin de fer continueront d'être opérés comme suit:

CHEMIN DE FER

ARRANGEMENTS D'HIVER
Le 24 et après Lundi le 1er octobre 1894, les trains sur ce chemin de fer continueront d'être opérés comme suit:

CHEMIN DE FER

ARRANGEMENTS D'HIVER
Le 24 et après Lundi le 1er octobre 1894, les trains sur ce chemin de fer continueront d'être opérés comme suit:

CHEMIN DE FER

ARRANGEMENTS D'HIVER
Le 24 et après Lundi le 1er octobre 1894, les trains sur ce chemin de fer continueront d'être opérés comme suit:

CHEMIN DE FER

ARRANGEMENTS D'HIVER
Le 24 et après Lundi le 1er octobre 1894, les trains sur ce chemin de fer continueront d'être opérés comme suit:

CHEMIN DE FER

ARRANGEMENTS D'HIVER
Le 24 et après Lundi le 1er octobre 1894, les trains sur ce chemin de fer continueront d'être opérés comme suit:

CHEMIN DE FER

ARRANGEMENTS D'HIVER
Le 24 et après Lundi le 1er octobre 1894, les trains sur ce chemin de fer continueront d'être opérés comme suit:

CHEMIN DE FER

ARRANGEMENTS D'HIVER
Le 24 et après Lundi le 1er octobre 1894, les trains sur ce chemin de fer continueront d'être opérés comme suit:

CHEMIN DE FER

ARRANGEMENTS D'HIVER
Le 24 et après Lundi le 1er octobre 1894, les trains sur ce chemin de fer continueront d'être opérés comme suit:

CHEMIN DE FER

ARRANGEMENTS D'HIVER
Le 24 et après Lundi le 1er octobre 1894, les trains sur ce chemin de fer continueront d'être opérés comme suit: